



Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Communiqué de Presse

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume,
lundi 1^{er} juin 2026

ASSOCIATION « ESPACE POUR TOUS »

Depuis quelques jours Monsieur Maggio, président de l'association « Espace pour tous » mène une campagne mensongère contre l'action municipale à l'égard de cette association.

Il est temps d'effectuer une mise au point.

Le Président de cette association M. Henry Maggio fait l'objet de graves mises en cause.

À ce jour, six plaintes déposées en gendarmerie de membres ayant quitté « Espace pour tous » ont été transmises à la Mairie avec des accusations particulièrement graves.

Des informations documentées ont été adressées à la Mairie mettant en cause un comportement indigne de son président à l'encontre de plusieurs membres du conseil d'administration et bénévoles de l'association. Des propos particulièrement choquants à connotation sexuelle ont été tenus par écrit par M. Maggio à l'encontre de plusieurs femmes, membres de l'association ou personnalités politiques, ainsi qu'à l'égard d'autres membres de cette association.

Le Procureur de la République a été saisi par rapport à ces faits.

Par ailleurs cette association, parrainée par le précédent Maire afin de prendre le relais du feu centre social Martin Bidouré bénéficie à ce jour d'avantages en nature considérables, notamment la mise à disposition d'un bâtiment municipal de 400m² (qu'ils monopolisent sans occuper entièrement) et une subvention de 5 000€. En contrepartie, l'association est supposée faire un service d'utilité publique en matière d'action sociale. À titre de comparaison, des associations dont l'utilité en termes d'action sociale n'est plus à prouver et qui existent depuis des années, ne bénéficient pas de ce type de soutien.

Depuis sa prise de fonction, le Maire découvre avec stupeur les différents manquements dans les actions menées par cette association.

D'autre part, les échanges avec les services de la CAF nous ont permis d'apprendre que l'association n'a plus le soutien de la CAF. Elle n'a jamais été conventionnée pour l'accompagnement scolaire dans le dispositif CLASS et intervient hors de tout cadre. N'ayant pas rempli ses objectifs, elle doit rembourser les subventions avancées pour l'aide à la parentalité et le projet d'espace de vie sociale. Nos interlocuteurs décrivent une relation conflictuelle avec l'association « Espace pour tous » qui ne correspond pas aux attentes des financeurs institutionnels.

Le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume mesure toute la gravité de cette situation, s'agissant d'une association qui est au contact de publics fragiles (enfants, personnes âgées ou vulnérables). La décision a été prise de saisir la préfecture et le procureur de la République et de suspendre toute décision de soutien municipal à venir concernant cette association tant que la situation n'aura pas été clarifiée.

Service communication
Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Parvis Charles II d'Anjou - 83470
st-maximin.fr